



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2026

VILLIERS-SUR-MARNE



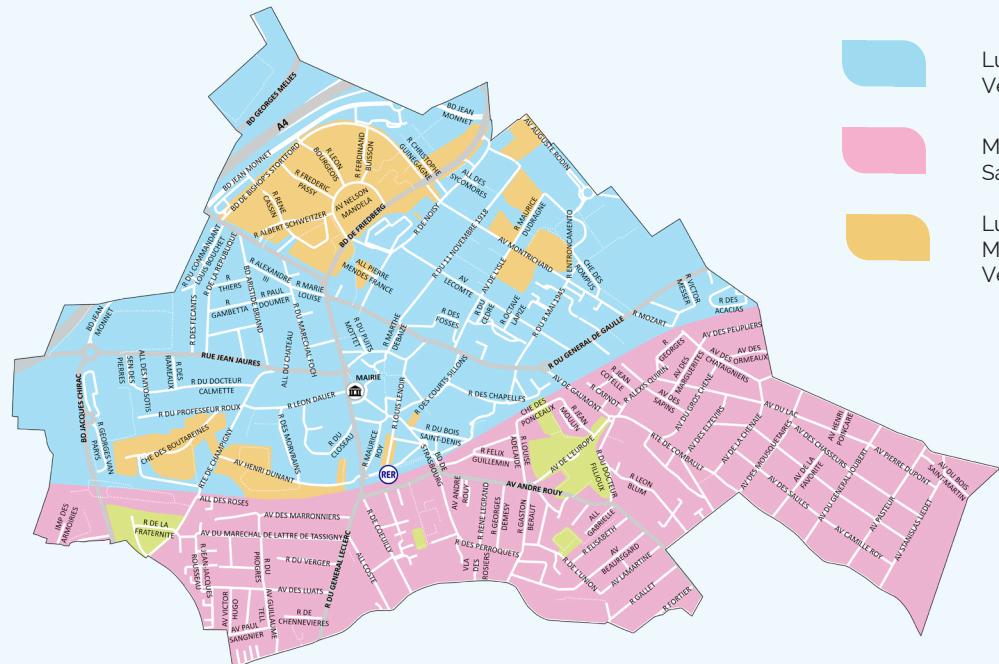
Tous mobilisés pour une ville durable !



Collecte des ordures ménagères en régie

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**. Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



Lundi matin
Vendredi matin

Mardi matin
Samedi matin

Lundi matin
Mercredi matin
Vendredi matin

Pour les grands
ensembles
et les points
spécifiques



Collecte des emballages et papiers

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** ! Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



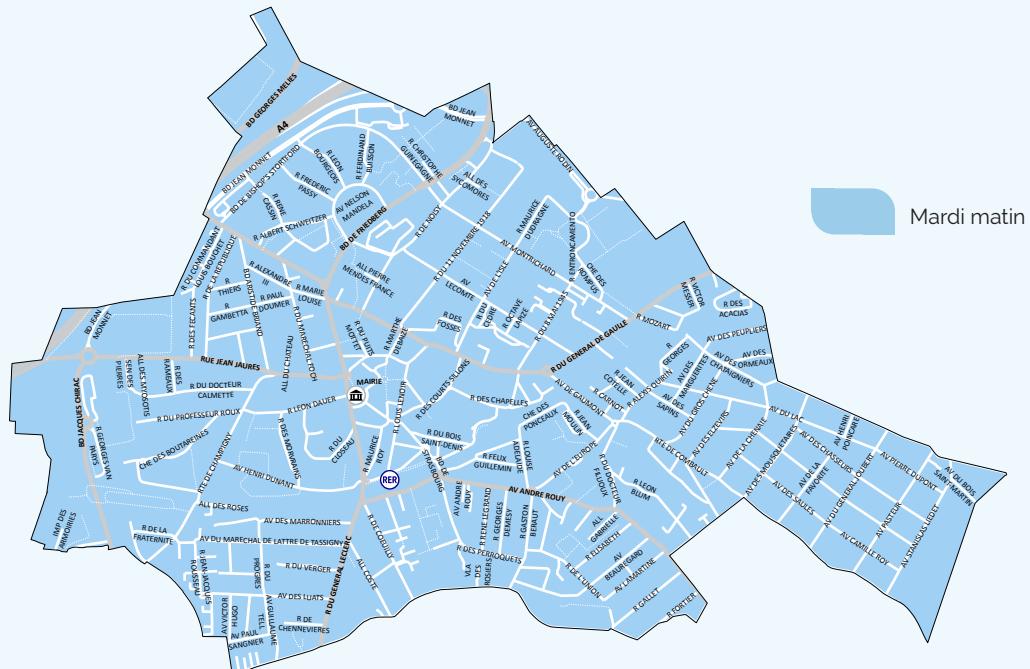
Jeudi matin



Collecte des emballages en verre

BAC ET BORNE VERT(E) : EMBALLAGES EN VERRE

La collecte des emballages en verre a lieu en porte-à-porte, le **mardi matin**. Veuillez sortir vos bacs **après 19h, la veille** de la collecte.



Mardi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans le bac vert et la borne verte ?

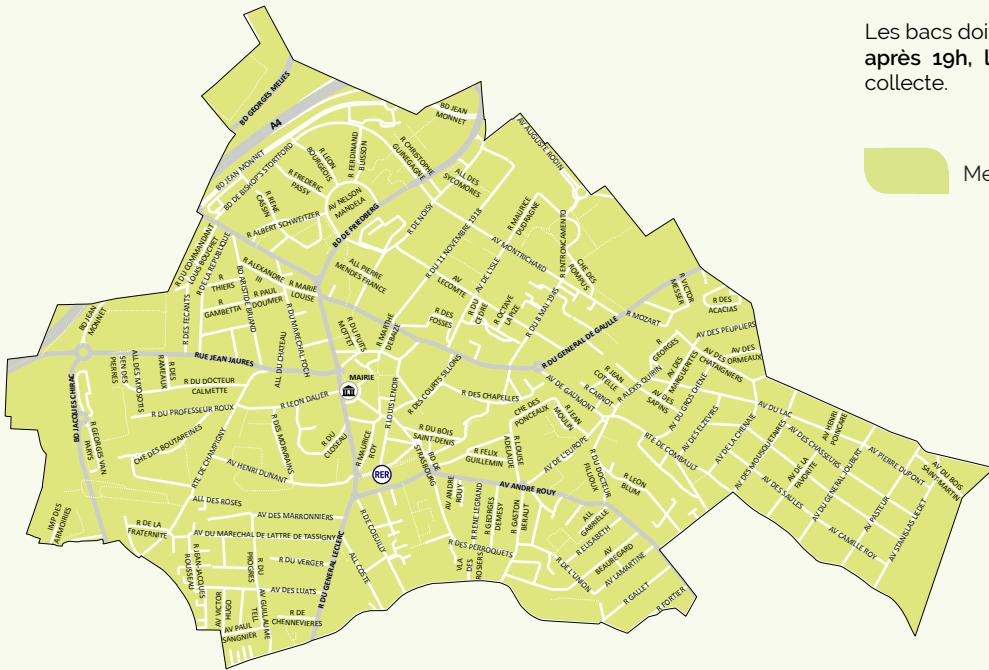
Rendez-vous page 8 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

Collecte des végétaux

BAC MARRON : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue en porte à porte **tous les mercredis matins**, du **25 février au 16 décembre**. En dehors de cette période, (durant le mois de Janvier et Février) nous procédons à une collecte de vos végétaux via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/service-collecte-dechets-vegetaux> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**.



Les bacs doivent être sortis
après 19h, la veille de la collecte.

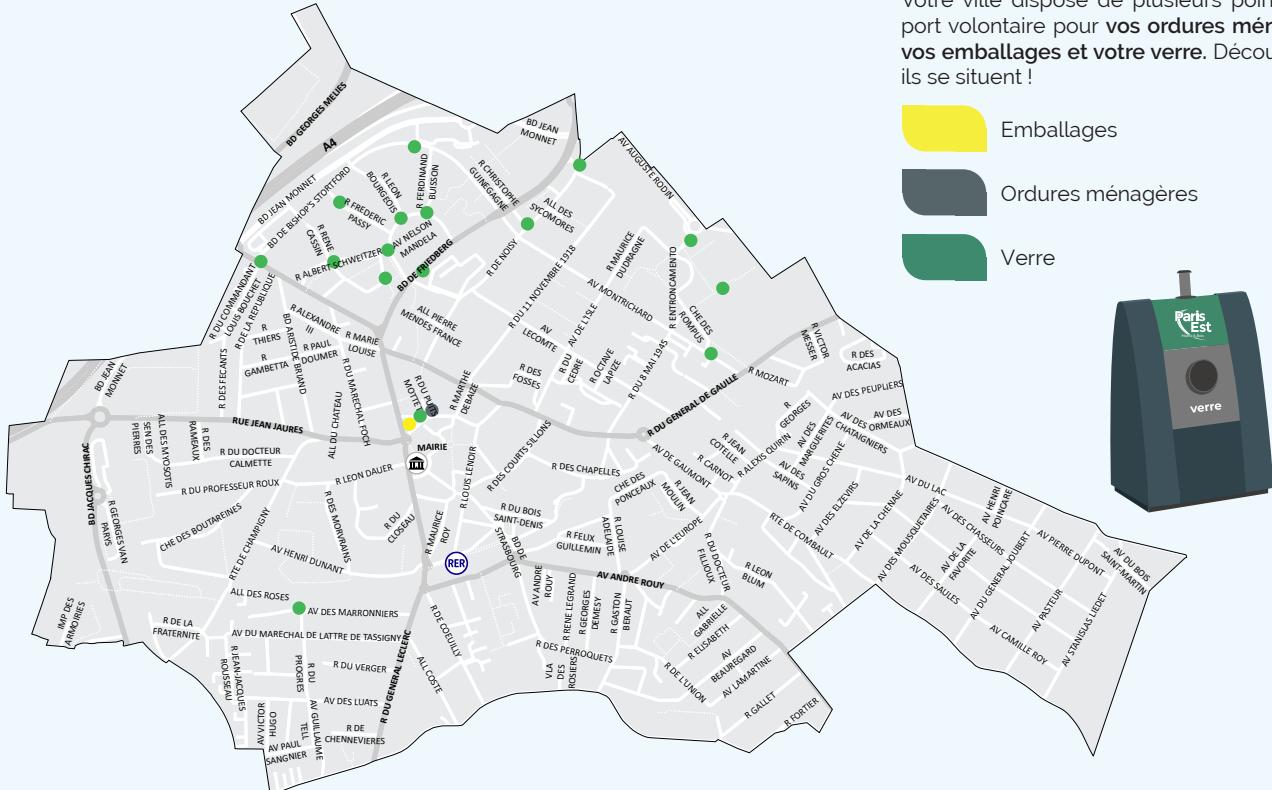
Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac marron ?

Rendez-vous page 9 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire



Votre ville dispose de plusieurs points d'apport volontaire pour vos ordures ménagères, vos emballages et votre verre. Découvrez où ils se situent !

Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.
Il vous est possible de récupérer un **bioseau** à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Villiers-sur-Marne, situé rue de l'Hôtel de Ville (aux horaires d'ouverture de la Mairie) ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



Déchets
alimentaires



Un doute sur les déchets
que vous pouvez mettre
dans votre bioseau ?

Rendez-vous page 10
pour (re)découvrir nos
consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de bien les vider et de les jeter en vrac.



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider** et de les jeter en vrac !



Un doute ?
Scannez-moi !



BAC MARRON : VÉGÉTAUX

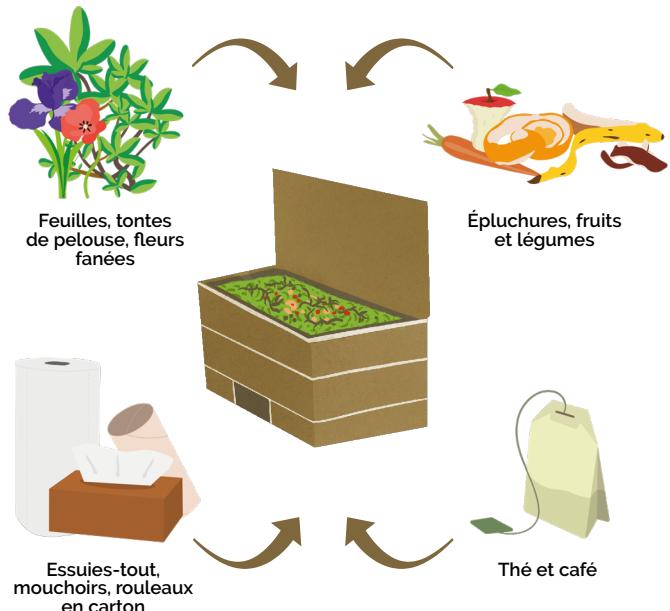
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des branches de 2 cm de diamètre au plus.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs** et **lombricomposteurs** livrés gratuitement chez vous ainsi qu'un guide d'instruction.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à compost@pemb.fr



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un **bioseau** à l'accueil de l'**Hôtel de Ville** de Villiers-sur-Marne, situé rue de l'Hôtel de Ville (aux horaires d'ouverture de la Mairie), ou bien effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

La démarche zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



**Pour plus de renseignements,
vous pouvez scanner le QR Code
ou écrire à zerodechet@pemb.fr**

La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :
<https://ressourcerie.pemb.fr> !



**Pour plus de renseignements,
vous pouvez scanner le QR Code !**



Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

Longue vie aux objets !

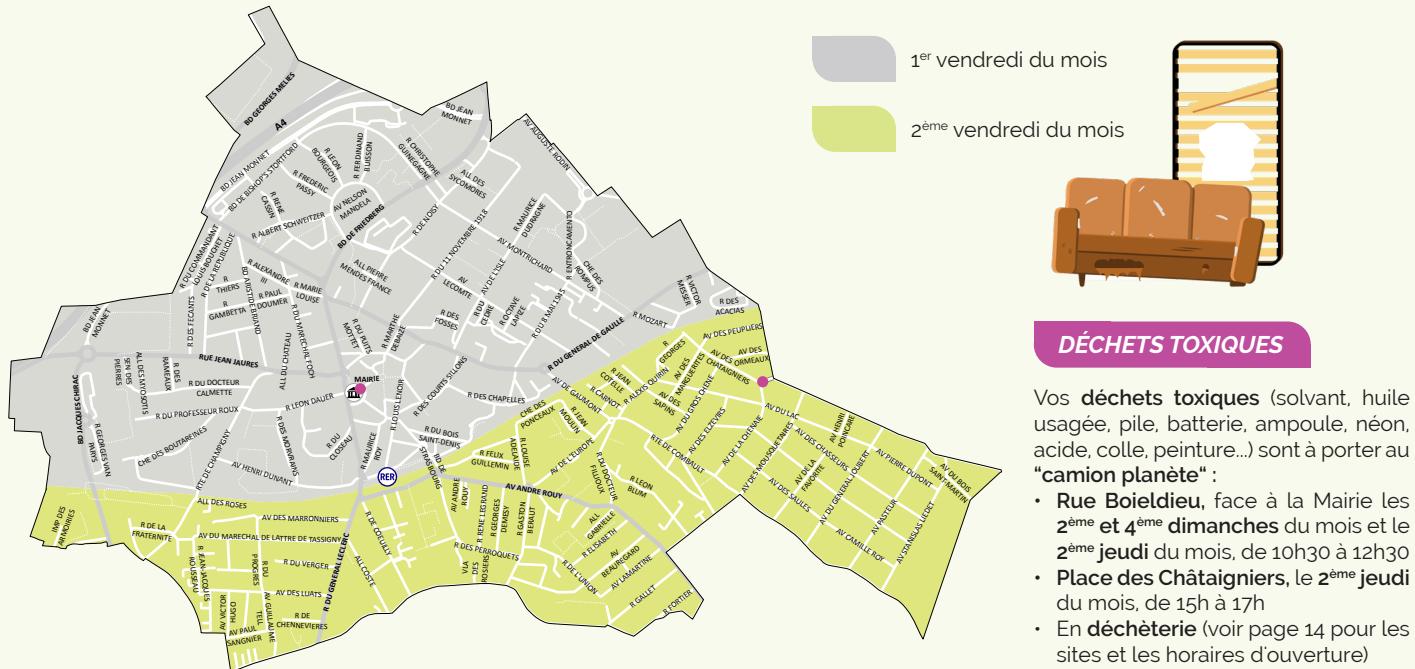


**Pour plus de renseignements,
vous pouvez scanner le QR Code !**



Collecte des encombrants et déchets toxiques

La collecte de vos encombrants se fait tous les 1^{ers} vendredis ou 2^{èmes} vendredis du mois selon votre secteur. Ils sont ramassés le matin de 5h à 13h et doivent être sortis le **jeudi à partir de 19h**. Une collecte sur rendez-vous est également possible (voir page suivante).



Collecte des encombrants

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Déchets électriques et électroniques

DEEE

Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif [Jedonnemonelectromenager.fr](https://www.jedonnemonelectromenager.fr), mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant :

<https://www.jedonnemonelectromenager.fr>



Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrent vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif [Jedonnemontelephone.fr](https://www.jedonnemontelephone.fr), mené en partenariat avec Ecosystem

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez-ici :

<https://www.jedonnemontelephone.fr/>

**Donnez une nouvelle vie
à vos anciens téléphones !**

Envoyez-les gratuitement sur



**Le réflexe solidaire pour vos
mobiles et smartphones.**
Vos téléphones seront fabriqué
d'une remise en état ou
seront recyclés.

ecosystem

Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 33 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière.
Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.

NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé

- Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
- Samedi : 9h-12h & 13h-18h
- Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (réglement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr